

Examen du rapport préliminaire d'observations relatives à l'inventaire des arbres du boisé du parc du Limousin

présenté à la ville de Saint-Lambert le 25 septembre 2018

par la firme Nadeau Foresterie urbaine Inc.

Dans le but de justifier l'échange de terrains qu'elle projette, la ville de Saint-Lambert a mandaté à la hâte la firme Nadeau Foresterie urbaine pour réaliser une analyse comparative de la valeur des arbres d'espèces variées des deux secteurs concernés par cet échange : les arbres du boisé du Limousin vs les arbres de l'arrière-cour des Résidences des Jardins Intérieurs, tous deux situés sur la rue Victoria à Saint-Lambert.

Méthodologie déficiente

La firme qui offre des services-conseils commet une importante erreur méthodologique lorsqu'elle limite l'analyse comparative des deux secteurs concernés au seul dénombrement des arbres en présence et à la fixation arbitraire de leur valeur. En fait, ces arbres se développent dans deux milieux écologiques (écosystèmes) si différents qu'ils ne peuvent être comparés.

1 - Boisé du parc du Limousin

- Le boisé du parc du Limousin est un exemple à petite échelle d'un écosystème complexe d'arbres et de plantes qui se sont adaptés à un milieu, à travers les siècles.
- On y retrouve des arbres à statut précaire ou rares et irremplaçables car ils sont introuvables en pépinière. Certains arbres de ce boisé sont les **derniers descendants** des arbres typiques des anciennes forêts de la région de Montréal à se trouver à Saint-Lambert. Ainsi, près d'un tiers des arbres présents sont des chênes rouges, espèce noble de grande valeur.
- Le sol est indéniablement fertile et adapté aux arbres du site qui s'y plaisent depuis 50 à 75 ans.

2 – L'arrière-cour des résidences des Jardins intérieurs

- Le terrain de l'arrière-cour est un espace plat stérile (ou peu fertile), présentant un niveau extrême de compaction du sol dénudé où même le gazon pousse avec difficulté. Cette compaction constitue une contrainte majeure à toute régénération naturelle.
- La très grande majorité des arbres en présence appartiennent à des espèces d'origine introduite ou horticole dont la valeur environnementale est faible ou pratiquement nulle : 65% des arbres sont du **Saule fragile hybride** et du **Peuplier deltoïde**, deux espèces d'arbres fragiles dont «l'espérance de vie» est relativement peu élevée.

Qu'en est-il, à présent, de l'opinion de la Firme sur la valeur de conservation ?

L'analyse préliminaire de la firme Nadeau a été réalisée dans l'urgence alors que les citoyens réclament un tel rapport d'expertise depuis la séance du conseil municipal du mois d'août dernier. Nous ne pouvons passer sous silence certaines lacunes importantes de ce rapport.

1. On mentionne que le **Saule noir** figure parmi les espèces qui se trouvent dans la cour des Jardins intérieurs où il représente 43% des arbres. Or, il s'agit plutôt du **Saule fragile hybride**, une espèce horticole de peu de valeur esthétique ou environnementale.
2. Les **chênes rouges** matures (âgés de 50 à 75 ans) et en santé qui représentent 32% de tous les arbres du boisé du Limousin de même que le fort pourcentage d'arbres rares, de grande valeur et en parfaite santé de ce petit bois ont une importance nettement sous-estimée par la Firme : celle-ci atteste que seulement 3% des arbres du site possèdent une valeur élevée ou supérieure.
3. Le rapport de la Firme banalise les **risques potentiels** pour la survie des arbres du boisé du Limousin lorsqu'il limite à 6 mètres la zone sensible située en périphérie de la construction projetée. Pendant les travaux et bien au-delà, sur un vaste périmètre, les arbres, plus vulnérables aux tourbillons de vent, risquent fort de mourir dans ce milieu devenu asséché et morcelé.

Conclusion :

La plantation d'arbres sur des surfaces engazonnées prévue pour «compenser la perte du boisé» ne peut absolument pas être considérée comme une forêt recréée! La destruction du boisé du parc du Limousin, le tout dernier de Saint-Lambert, va engendrer la création d'un îlot de chaleur qu'il faudra des décennies à effacer. Décidément, ce rapport ne considère pas, à leur juste valeur, les qualités environnementales et patrimoniales des deux sites comparés :

- **d'une part, celui du Limousin, un écosystème forestier constitué d'essences nobles et rares ayant un potentiel de croissance et de régénération important VS**
- **d'autre part, une cour arrière assortie d'un regroupement d'arbres peu vigoureux et de faible valeur écologique, éparpillés sur une surface compactée et sans attrait.**

Signataires :

Suzanne Hardy, phytotechnicienne, experte d'ENRACINART, OBNL spécialisé dans le domaine des végétaux supérieurs patrimoniaux et des ARBRES REMARQUABLES du QUÉBEC, plus particulièrement.

Claudette Gagnon, architecte paysagiste, phytotechnicienne, résidente de Saint-Lambert depuis 26 ans.